



# Aides financières et subventions filière forêt-bois en cours

Mise à jour : 15/01/2026

# SOMMAIRE

- Aides concernant toute la filière
- Amont forestier
- Construction et réhabilitation
- Bois énergie
- Autres aides

*Ce document référence les dispositifs d'aide proposés par différents organismes pour la filière forêt-bois. Pour de plus amples informations sur le montage de dossier, les sujets fonciers... contacter Fibois Île-de-France à l'adresse : [contact@fibois-idf.fr](mailto:contact@fibois-idf.fr)*



## AIDES CONCERNANT TOUTE LA FILIERE

## Soutien aux entreprises franciliennes de la filière forêt-bois

**Du 19/01/2026 au 30/04/2026**

**Jusqu'à 500 000 € par projet**

**Les projets doivent représenter au minimum 300 000 € de dépenses éligibles**

### **Pour qui ?**

- Les petites et moyennes entreprises (PME)  
*Forêt, 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> transformation, ameublement et construction*

### **Pour quel type de projet ?**

- Des investissements structurants pour la modernisation
- Le développement et la création d'entreprises dans la filière

## Soutien aux projets innovants pour les forêts franciliennes et l'usage des biosourcés

**Du 19/01/2026 au 30/04/2026**

**Jusqu'à 100 000 € par projet**

### **Pour qui ?**

- Les personnes morales publiques et privées exerçant tout type d'activité au profit de la filière forêt-bois

### **Pour quel type de projet ?**

- Des projets innovants apportant des solutions pour l'avenir des forêts franciliennes face au changement climatique, et pour le développement des usages durables du bois sur le territoire francilien

## Transition écologique et valorisation économique – CPIER Vallée de la Seine

Du 22/12/2025 au 31/03/2026 (18h)

### Ile-de-France et Normandie

L'AMI CPIER est mis en œuvre et financé par l'État, via l'ADEME, la Région Normandie et la Région Île-de-France en partenariat avec la Délégation interministérielle au développement de la Vallée de la Seine (DIDVS) et les autres services déconcentrés de l'État.

Cet AMI vise à **favoriser l'essor de projets interrégionaux, innovants et exemplaires** dans cinq domaines :

- solutions durables et décarbonées pour la mobilité des personnes et des marchandises ;
- réduction de l'empreinte carbone des procédés industriels ;
- transition vers une économie circulaire et boucles locales ;
- développement des énergies renouvelables ;
- lutte contre le changement climatique, anticipation, adaptation et résilience.

**Les types de projets suivants** peuvent être soutenus :

- études de préfiguration/études de préfaisabilité ou de faisabilité ;
- expérimentations et démonstrateurs exemplaires et innovants ;
- aide au changement de comportement (projets d'animation, de communication, de formation).



# AMONT FORESTIER

## Renouvellement forestier

**Ouverture le 15/10/2024**

Les 3 volets d'actions que compte le dispositif :

- **La reconstitution des peuplements sinistrés par des phénomènes abiotiques** comme les incendies, la sécheresse, la grêle ou encore les tempêtes, ou par des phénomènes biotiques (hors dégâts d'espèces chassables), dont les scolytes, ainsi que les échecs de plantation,
- **L'adaptation des peuplements** vulnérables et/ou dépréssants face au **changement climatique**,
- **L'amélioration, l'enrichissement ou la conversion de peuplements** forestiers pauvres ou présentant des conditions d'exploitation difficiles.

A destination de :

- Propriétaires privés

## FEADER - Soutien à la mécanisation forestière

**Jusqu'au 15/06/2026**

### **Pour quels types de projet ?**

- Achat de matériel neuf, d'exploitation et 1<sup>ère</sup> transformation
- Investissement matériels et immatériels relatifs à la certification qualité et l'origine des bois
- Equipements relatif au transport et au stockage du bois rond ou ayant subi une 1<sup>ère</sup> transformation

### **Pour qui ?**

- Les petites et moyennes entreprises (PME)
- Exploitants, ETF, coopératives forestières, groupements forestiers,
- Entreprise ayant une activité de 1<sup>ère</sup> transformation
- Les propriétaires forestiers et leur groupement

Taux d'aide publique de 40%

## FEADER - Amélioration de la desserte forestière

**Jusqu'au 15/06/2026**

### **Pour quels types de projet ?**

Opérations sur la voirie interne aux massifs (création de routes forestières, place de dépôt, travaux d'insertion paysagère...)

### **Pour qui ?**

- Propriétaires privés
- Communes et groupement
- Conseils départementaux
- Coopératives forestières....

Taux d'aide publique de 50%

## Soutien à la gestion durable des forêts franciliennes

Jusqu'au 31/12/2026

Les 2 volets d'actions que compte le dispositif :

- La réalisation de **documents de gestion durable** : CBPS, RTG, PSG volontaire ou concerté
- La réalisation de **diagnostics sylvo-climatiques**, s'appuyant sur des démarches approuvées et mises en œuvre par les organismes forestiers compétents.

A destination de :

- Propriétaires privés

## GAL SEINE - AVAL

### Financements pour la gestion durable des ressources naturelles sur le territoire Seine Aval

#### **Jusqu'à 2027 et au fil de l'eau de l'enveloppe**

Types de projets : gestion des espaces verts, gestion durable des forêts, développement de l'agroforesterie, compensation carbone, actions d'informations & de sensibilisation, biodiversité, haies.

#### Critères :

- Bénéfice du projet pour le territoire Seine Aval (Nord des Yvelines, Sud du Val d'oise),
- Co-financement public obligatoire : Feader prend 80%, taux d'aide publique : 100%,
- **Porteur** : Collectivités, entreprises, propriétaires de forêt & groupements
- **Dépenses minimums** : 1000 euros
- **Dépenses éligibles** : personnel, déplacement, restauration, études, travaux, investissements

## Gestion forestière durable

### **Pas de deadline**

Elaboration d'un premier plan simple de gestion

Taux : 80%

Plafond : 2000 €

## Aide à la replantation

### **Pas de deadline**

Travaux préparatoires, achat mise en place de plants, protection, 1<sup>er</sup> entretien...

Taux : 80%

Plafond : 3000 à 5 500 €

## Aide à la mise en œuvre de chantiers groupés

### **Pas de deadline**

Coupe paysagère, d'amélioration en futaie irrégulière et régulière.

Taux : 50%

Plafond : 500 à 1500 €

## Aide au débardage à cheval

### **Pas de deadline**

Travaux de débusquage/débardage avec l'utilisation d'un cheval avec abattage et façonnage.

Taux : 60%

Plafond : 6000 €

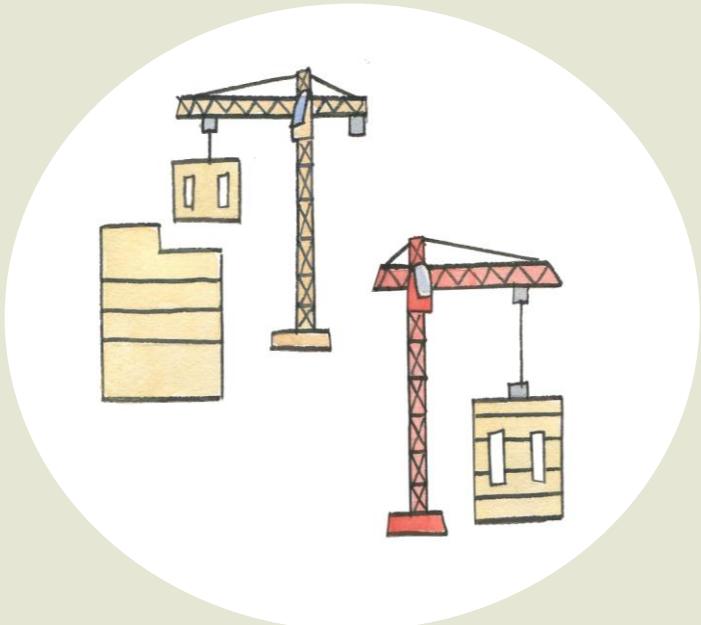
## Contact :

### **Audrey BULTÉ**

Chargée de mission Forêt et Natura 2000 Haute Vallée de l'Essonne

01 64 98 23 32

[a.bulte@parc-gatinais-francais.fr](mailto:a.bulte@parc-gatinais-francais.fr)



## **CONSTRUCTION ET REHABILITATION**

## Le Perqo : l'incubateur de la Région Île-de-France

**Destiné aux porteurs de projet à impact social et environnemental visant à améliorer le quotidien des Franciliens**

### **2 formules d'incubation :**

#### Expresso (projets jeunes)

- 6 mois d'incubation
- Accompagnement poussé
- Parcours pédagogique (ateliers, coaching, entraînement au pitch, RDV gratuits avec des experts juridique, financier et marketing...)

#### Lungo (projets matures)

- Transmission familiale et intergénérationnelle
- Liquidité d'actionnaires historiques
- Montée au capital de managers



### **3 thématiques :**

- Handicap et autonomie
- Transition écologique
- Sport

## Fonds spécialisés – Bois 3

Fonds d'investissement dédiés aux PME et ETI de la filière du bois et des matières biosourcées.

### Développement et croissance

- Investissement productif : augmentation et modernisation des capacités de production
- Financement de l'innovation et investissement en R&D
- Exportation et développement international
- Financement d'opérations de croissance externe

### Transmission ou LBO

- Transmission familiale et intergénérationnelle
- Liquidité d'actionnaires historiques
- Montée au capital de managers

### Modalités

- Taille cible du fonds de **75 M€**,
- Investisseur **minoritaire**,
- Structuration sur-mesure en **fonds propres** (Actions) et/ou **quasi-fonds propres** (Obligations Convertibles),
- Tickets d'investissements unitaires : **1 à 7 M€** (et exceptionnellement entre 0,5 M€ et 10 M€),
- Cibles d'investissement : **PME & ETI** non cotées à ancrage français,
- Critères d'éligibilité : **CA min de 5 M€**, rentable,
- Capacités significatives à réinvestir dans la durée.

## Plateforme de financement des professionnels de l'industrie du bois

Ce service, développé par CEFIN et financé par le CODIFAB, est accessible **gratuitement à l'ensemble des professionnels du bois** assujettis à la taxe CODIFAB (Formule **FINANCEMENT**).



1 000 produits



500 acteurs

Recensés sur notre plateforme afin de vous permettre de trouver les financements adaptés à votre projet, quel qu'il soit.

### Comment ça marche ?

1

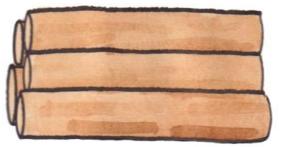
Choisissez votre  
financement

2

Constituez et  
déposer votre  
dossier

3

Suivez votre dossier  
en autonomie



## BOIS-ENERGIE



# Animation et études

## Contrat Chaleur Renouvelable

**Jusqu'au 31/12/2026**

- Destinée à l'animation territoriale
- Pour les « **petites chaufferies** » (< 1200 MWh/an)
- Accompagnement technique, aides aux études et aux investissements
- Filières EnR&R éligibles :
  - Biomasse
  - Géothermie de surface
  - Réseau de chaleur
  - Pompe à chaleur solaire
  - Système solaire combiné
  - ECS via le solaire thermique
  - Récupération de chaleur fatale

## Études des projets de chaufferie biomasse

**Jusqu'au 31/12/2026**

- Met à disposition une trame de cahier des charges et apporte une aide financière
- RGE études (OPQIBI 20.08, 20.12) ou équivalent

## Études sur les réseaux de chaleur ou de froid alimentés par des EnR et/ou EnR&R

**Jusqu'au 31/12/2026**

- Pour création ou extension de réseaux de chaleur existant
- RGE études (OPQIBI 20.08, 20.12) ou équivalent



# Chaufferies et réseaux

## Réalisation d'installations de production de chaleur/biomasse bois

**Jusqu'au 31/12/2026**

- Pour les « **moyens et gros projets** » (> 1200 MWh/an)
- Secteurs
  - Collectif / Tertiaire
  - Industrie / Agricole < 12 000 MWh/an
- Aides forfaitaires en fonction de la production de l'installation
- Aide « Fonds Chaleur »
- Cumul CEE possible depuis 2025

## Extension et création de réseaux de chaleur ou de froid

**Jusqu'au 31/12/2026**

- Accompagnement dans l'investissement de réseaux de chaleur ou de froid alimentés par des énergies renouvelables et/ou de récupération
- Cette aide concerne :
  - Les extensions
  - Les densifications
  - Les créations de réseaux de chaleur
- Entre 12 et 15 €/MWh<sub>EnR&R</sub>/an (sur 20 ans)
- Plafonnée entre 45 et 55% selon typologie du projet



# Chaufferies et réseaux

## BCIAT 2025 - Biomasse chaleur pour l'industrie, l'agriculture et le tertiaire

**Du 22/04/2025 au 16/10/2025**

### **Renouvellement par salves**

- Projets de chaufferie biomasse dont la production de chaleur est **supérieure à 12 GWh/an**
- Projets de pyrolyse ou de pyrogazéification en auto-consommation dont le **Capex excède 3 M€**
- **Cumul CEE possible** et fortement recommandé
- Notation sur 100 points
  - 50 sur l'efficacité économique
  - 25 sur la décarbonation
  - 20 sur l'approvisionnement
  - 5 sur la technique

## AAP Biomasse Chaleur pour l'Industrie du Bois (BCIB)

**Du 26/02/2025 au 15/05/2025**

### **Renouvellement par salves**

- Pour les projets > **3000 MWh/an**
- **Pour les industriels du bois**
- **Investissement > 300 000 €**



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



# Approvisionnement et équipements

## Équipements pour l'approvisionnement de chaufferies bois du Fonds Chaleur

**Jusqu'au 31/12/2026**

- Aide au développement de l'offre combustible bois :
  - Broyeur
  - Plateforme/Hangar
  - Séchoir
  - Etc...
- Valorisation en chaufferie et solutions de séchage pour le bois bûche
  - Combinés coupeurs-fendeur non éligibles

## Construction de chaufferies et plateformes biomasse

**AAP clos depuis le 20/11/2024 – pas de renouvellement prévu pour 2026**

- Finance des projets < 1200 MWh/an**
  - Construction de chaufferies biomasse, quelle que soit leur puissance
  - Plateforme de stockage de la biomasse
- Jusqu'à 70 % du TTC dans la limite de 100€/m<sup>3</sup> abrité

### **Quelle est la nature de l'aide ?**

**Chaufferies biomasse de production inférieure à 1.200 MWh/an** : jusqu'à 50% des dépenses éligibles (subvention maximale : 500.000€)

**Chaufferies biomasse de production supérieure à 1.200 MWh/an** : jusqu'à 30% des dépenses éligibles (subvention maximale 1 M€). Financement ADEME possible selon la nature du projet.

**Plateforme biomasse** : jusqu'à 70% du montant TTC (ou HT en cas de récupération de la TVA), toutes aides publiques confondues, dans la limite des 100€/m<sup>3</sup> abrité, en cas de recours à une structure en bois.

## Acquisition et pose de chaudière plaquettes bois avec filtre à particules

### Pas de deadline

#### Bois énergie

##### **Acquisition et pose de chaudière plaquettes bois avec filtre à particules**

Taux : 50 %

Plafond : 60 000 €

#### Contact Parc

Chargée de mission Forêt :

Pischum Migraine, 01 64 98 23 32

[p.migraine@parc-gatinais-francais.fr](mailto:p.migraine@parc-gatinais-francais.fr)

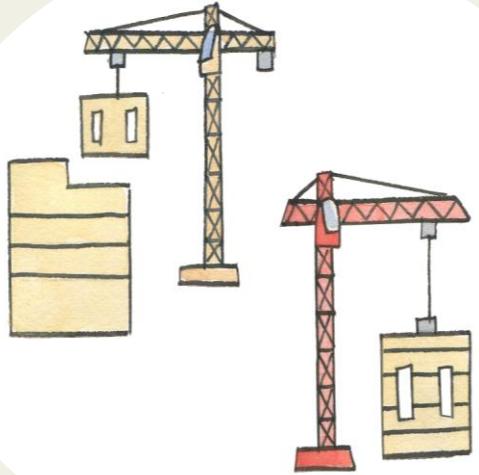


Le « fonds Air-Bois » : la Région Île-de-France, l'Ademe et les Départements aident les particuliers à remplacer leur vieille chaudière à bois par un équipement moderne moins émetteur de polluants atmosphériques. Jusqu'à 2 000 € d'aide par foyer !

[www.iledefrance.fr/aides-services/le-fonds-air-bois](http://www.iledefrance.fr/aides-services/le-fonds-air-bois)



La Prime éco-logis 91 du Conseil départemental de l'Essonne : pour inciter les propriétaires essonniens à rénover leur bien, le Département leur verse, sans condition de ressources, cette nouvelle prime pouvant aller jusqu'à 2 300 €.



## AUTRES TYPES D'AIDES

AAP Paris Region PhD 2026

**Date limite 23/03/2026**

<https://www.iledefrance.fr/aides-et-appels-a-projets/paris-region-phd-2026>

**La Région cofinance entre 100.000€ et 120.000€ maximum des allocations de recherche doctorale de 36 mois** sur des projets comportant une dimension numérique sur les thématiques ci-dessous détaillées dans le texte de l'appel à projets :

- A- Impact du changement climatique et des évènements exceptionnels (vent, canicules...) sur le bâti et l'infrastructure.
- B- Prévention en santé (dont santé mentale, maladies infectieuses...)
- C- Innovation pédagogique et usage du numérique dans l'enseignement et la formation (scolaire et supérieur)
- D- Modèles économiques et organisationnels des transitions énergétique, numérique, écologique...
- E- Impacts de la nouvelle carte des transports franciliens sur les dynamiques territoriales (grand Paris express et nouvelles lignes RER)

**Qui peut en bénéficier ?**

Jeunes scientifiques réalisant leur doctorat partagé entre un établissement d'enseignement supérieur de recherche et une structure du monde socio-économique établis en Île-de-France